



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité International
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

F

Point 14.2 de l'Ordre du jour provisoire
SIXIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR
Rome, Italie, 5 – 9 octobre 2015
Rapport du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures*

Résumé

Conformément à l'article 3 de l'Accord régissant les relations entre le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le présent document contient un rapport du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire, reproduit à l'Annexe 1. On trouvera à l'Annexe 2 un projet de résolution contenant des indications et orientations générales à l'intention du Fonds fiduciaire, en application de l'Accord régissant les relations entre l'Organe directeur et le Fonds fiduciaire et de l'acte constitutif du Fonds fiduciaire.

Indications que l'Organe directeur est invité à donner

L'Organe directeur est invité à prendre note du *Rapport du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures*, et à examiner et adopter le projet de résolution relatif aux indications et orientations générales à l'intention du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, tel qu'il figure à l'Annexe 2 au présent document.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les participants sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

* Le présent document remplace une précédente version, mise en ligne par erreur.

1. L'article 18 du Traité stipule que les Parties contractantes s'engagent à mettre en œuvre une stratégie de financement pour l'application dudit Traité afin «*de renforcer la disponibilité, la transparence, l'efficacité et l'efficacité de la fourniture de ressources financières pour la mise en œuvre des activités relevant du présent Traité*»¹. À sa première session, l'Organe directeur a conclu un accord régissant ses relations avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures (le Fonds fiduciaire), et reconnu ce dernier comme un élément essentiel de la Stratégie de financement du Traité international en ce qui concerne la conservation *ex situ* et la disponibilité des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. L'Acte constitutif du Fonds fiduciaire² et l'Accord régissant les relations avec l'Organe directeur³ prévoient que le Conseil d'administration du Fonds soumet à l'Organe directeur un rapport annuel sur les activités du Fonds fiduciaire et reconnaissent à l'Organe directeur le pouvoir de fournir au Fonds fiduciaire des indications et orientations générales relatives à toutes questions du ressort du Traité international. En conséquence, le présent document contient à la fois le Rapport du Fonds fiduciaire et le projet de résolution sur les indications et orientations générales à l'intention du Fonds fiduciaire, pour examen.

I. CONTEXTE

2. Le Fonds fiduciaire a été créé en 2004 en tant qu'organisation internationale indépendante régie par le droit international. L'instauration et le financement d'un système mondial, efficace et durable pour la conservation *ex situ* des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, sont au cœur de la mission du Fonds fiduciaire. L'Accord régissant les relations entre le Fonds fiduciaire et l'Organe directeur du Traité reconnaît le Fonds fiduciaire comme «un élément essentiel de la Stratégie de financement du Traité international en ce qui concerne la conservation *ex situ* et la disponibilité des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture». Il prévoit aussi que l'Organe directeur fournit au Fonds fiduciaire des indications et orientations générales relatives à toutes questions du ressort du Traité international. Des dispositions similaires figurent dans l'Acte constitutif du Fonds fiduciaire.

3. L'Accord indique que le Fonds fiduciaire consiste en une dotation ayant pour objectif de «mettre à disposition une source continue de financement à l'appui de la conservation à long terme du matériel génétique *ex situ* dont le monde est tributaire pour sa sécurité alimentaire». La dotation assure un financement stable à long terme pour les collections de plantes cultivées d'importance mondiale, qui sont actuellement les collections internationales gérées par les centres du CGIAR et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, en application de l'article 15 du Traité international. Le Fonds fiduciaire finance par ailleurs des projets visant à perfectionner le système mondial, conformément aux dispositions du deuxième Plan d'action mondial.

4. Les membres du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire sont nommés par l'Organe directeur du Traité international et le Conseil des donateurs du Fonds fiduciaire. En outre, des membres sans droit de vote sont nommés par la FAO et le CGIAR. Le Conseil d'administration se réunit généralement deux fois par an et les rapports contenant ses décisions sont accessibles sur le site web du Fonds fiduciaire. Le secrétaire du Traité international est observateur au sein du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire et dispose d'un accès total aux documents du Conseil. En vue de renforcer encore cette coopération, le Fonds fiduciaire a décidé en 2014 qu'à l'avenir, le Secrétaire et le Président de l'Organe directeur du Traité international participeraient aux réunions de son Conseil d'administration; tous deux ont participé à la réunion du Conseil d'administration de mars 2015. Le Président du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire et son Directeur exécutif ont été invités à assister aux réunions de la sixième session de l'Organe

¹ Articles 18.1 et 18.2

² Articles 6(3).q, 7(2)(b) et (c)

³ Articles 2,3

directeur. Le Fonds fiduciaire est invité à participer en tant qu'observateur aux réunions de l'Organe directeur du Traité international, où il présente un rapport sur ses activités.

5. Quatre membres du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire arrivent en fin de mandat en 2016 et le Fonds fiduciaire souhaiterait avoir un aperçu du calendrier que suivra le Bureau de la septième session de l'Organe directeur en ce qui concerne la nomination de nouveaux membres, ou savoir s'il envisage de reconduction le mandat des membres en place.

6. Durant l'exercice biennal en cours, le Bureau de la sixième session s'est efforcé de continuer à faire évoluer cette relation et d'identifier des domaines dans lesquels l'Organe directeur pourrait donner des indications et des orientations utiles. Les aspects relatifs aux programmes et aux politiques des domaines recensés par le Bureau sont décrits dans la section II ci-après. Le Rapport du Fonds fiduciaire est reproduit en *Annexe I* du présent document, sous la forme dans laquelle il a été reçu. *L'Annexe 2* contient le texte d'un projet de résolution par lequel l'Organe directeur pourrait fournir des indications et des orientations générales au Fonds fiduciaire. Le document IT/GB-6/15/21 décrit les arrangements de collaboration et de liaison avec le Fonds fiduciaire durant l'exercice actuel ainsi que d'autres arrangements similaires.

II. ASPECTS RELATIFS AUX PROGRAMMES ET AUX POLITIQUES

7. Le Bureau a accepté de faciliter les débats de l'Organe directeur, au moyen du présent document, afin de fournir des indications utiles sur les domaines suivants: le Système mondial d'information, y compris DivSeek; les questions scientifiques et techniques, la mobilisation de ressources, et la communication, et l'information. On trouvera ci-après, pour chacun de ces domaines, des indications relatives aux programmes et aux politiques dans cette section.

Questions scientifiques et techniques

8. De 2012 à 2016 inclus, le financement des collections internationales gérées par le CGIAR, au titre de l'Article 15 du Traité international, est assuré à un niveau stable dont il a été convenu dans le cadre du Programme de recherche coordonné du CGIAR sur les banques de gènes, pour compléter les subventions à long terme du Fonds fiduciaire. Des objectifs ambitieux concernant la disponibilité, la duplication de sécurité et la disponibilité des données des collections gérées par le CGIAR ont été fixés, et les centres investissent dans les installations, le personnel et les opérations nécessaires pour atteindre ces objectifs d'ici à 2021. Un arrangement similaire pour les 5 ans suivants est en cours d'élaboration. Le Secrétariat du Traité international a participé aux réunions annuelles des administrateurs des banques de gènes internationales, organisées dans le cadre du Programme de recherche coordonné, et il a fourni des orientations et des avis sur des questions comme l'utilisation ponctuelle de l'Accord type de transfert de matériel.

9. En 2011, le Fonds fiduciaire a lancé un projet d'une durée de 10 ans visant à collecter, à conserver et à utiliser la diversité hautement prioritaire des plantes sauvages apparentées à 29 espèces cultivées inscrites à l'Annexe I. Le projet est financé par le Gouvernement norvégien et guidé par un Groupe consultatif d'experts. Le Fonds fiduciaire remercie le Secrétariat du Traité international, qui participe au Groupe consultatif et fournit des avis techniques et politiques de façon plus spécifique. Cette collaboration est appelée à se poursuivre durant le nouvel exercice, où l'accent sera mis sur l'appui aux programmes nationaux de collecte de plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées. Le projet comprend aussi un volet sur la présélection et le Fonds fiduciaire est reconnaissant d'avoir été convié à la consultation sur les Partenariats public privé (PPP) pour la présélection, organisée par le Secrétariat du Traité international.

Le Système mondial d'information, y compris DivSeek

10. En application de l'article 17.1 du Traité international – qui stipule que les Parties contractantes «coopèrent dans le but de développer et de renforcer un système mondial d'information de manière à faciliter les échanges d'informations, sur la base des systèmes d'information existants, sur les questions scientifiques, techniques et environnementales relatives aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture» – et de l'activité prioritaire 15 du Plan d'action mondial, le Fonds fiduciaire apporte son concours au développement de GRIN-Global, de Genesys et de DivSeek, en tant qu'éléments fondamentaux de l'infrastructure d'information d'un système de conservation mondial efficace. En se fondant sur les débats du Bureau de la sixième session, l'Organe directeur pourrait envisager de donner des indications et des orientations sur la manière dont ces systèmes interagissent entre eux et avec le système mondial d'information, notamment en ce qui concerne le suivi et l'établissement de rapports permanents sur l'état d'avancement pour garantir une mise en œuvre cohérente et efficace du Système mondial d'information. Le Secrétariat du Traité international est représenté au sein du Comité de supervision, de Genesys. En 2015, une série de réunions a été organisée pour renforcer la collaboration en vue de perfectionner le système. De la même manière, l'unité mixte de facilitation de DivSeek a été mise en place (outre le Traité international, et le Fonds fiduciaire, les autres partenaires sont le Global Plant Council et le Bureau du Consortium du CGIAR), un Comité directeur a été élu, avec un Président, et a tenu sa première réunion, accueillie par le Secrétariat du Traité international. Le Comité directeur a examiné une étude sur les projets visant à élaborer des normes pour échanger des informations sur les RPGAA, et étudié des éléments permettant de renforcer la gouvernance actuelle de l'initiative. Il a également commencé à discuter des composantes d'une stratégie pluriannuelle et d'un plan de travail initial. Il s'agit actuellement d'identifier, dans la Stratégie et le plan de travail de DivSeek, un ensemble bien défini d'activités, qui soient en harmonie avec la Vision et le Programme de travail à venir sur le système mondial d'information, et reconnaissent le rôle de l'Organe directeur, concernant les composantes du Système mondial d'information, ainsi qu'un mécanisme solide pour leur financement et leur gestion.

Mobilisation de ressources, et communication et sensibilisation

11. Dans les domaines de la mobilisation de ressources, de la sensibilisation et de la communication, le Secrétariat du Traité international et le Fonds fiduciaire ont coopéré de diverses manières. Ils ont élaboré un document d'information commun expliquant la complémentarité des besoins et des stratégies de financement du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages et du Fonds de dotation du Fonds fiduciaire. Ce document a également servi de base pour rédiger une note d'information commune sur ce sujet, qui est utilisée lors des communications avec les donateurs partenaires. Un autre produit de communications commun est une charte institutionnelle qui décrit la place du Traité, de son Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, du Fonds fiduciaire et de son Fonds de dotation dans le contexte agricole et institutionnel international.

12. La Stratégie de mobilisation de ressources du Fonds fiduciaire, adoptée en octobre 2013, prévoit de porter la dotation du Fonds fiduciaire à 500 millions d'USD d'ici la fin 2016, pour financer de manière durable les opérations essentielles des banques de gènes internationales énumérées à l'Article 15 du Traité. La plupart des fonds requis devraient être mobilisés auprès de gouvernements donateurs. Dans une seconde phase, il est prévu d'augmenter à nouveau le Fonds de dotation du Fonds fiduciaire pour le porter à 850 millions d'USD d'ici la fin 2018, afin de soutenir certaines collections nationales de plantes cultivées importantes pour la sécurité alimentaire mondiale, et de couvrir les dépenses de fonctionnement à long terme de la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard et du Secrétariat du Fonds fiduciaire. L'essentiel de ces financements devrait provenir de donateurs privés, notamment d'industries semencières et agroalimentaires, de fondations, et de personnes fortunées.

13. Sur toutes les questions qui précèdent, la communication continue entre les organisations a été encore renforcée durant cet exercice; des réunions des présidents du Conseil d'administration et de l'Organe directeur ont notamment été organisées pour discuter des activités en cours et des domaines sur lesquels pourraient porter les indications et les orientations, de la participation aux processus intersessions, et de la communication continue entre tous les fonctionnaires qui s'occupent des questions évoquées ci-dessus et des programmes de travail correspondants. Ces arrangements de collaboration seront maintenus au cours du prochain exercice biennal, aux niveaux exécutif et technique.

III. CONCLUSIONS

14. La collaboration entre le Fonds fiduciaire et le Traité international a été renforcée au cours de l'exercice biennal. Parallèlement, le Bureau de la sixième session de l'Organe directeur a soulevé la question des orientations que l'Organe directeur pourrait fournir au Fonds fiduciaire. Le Fonds fiduciaire tient beaucoup à son statut d'organisation indépendante, tout comme ses donateurs, mais il apprécie aussi les indications et les orientations générales qu'il a reçues et qu'il continuera de recevoir.

ORIENTATIONS DEMANDÉES

15. L'Organe directeur est invité à:

Prendre note du *Rapport du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures*;

Examiner et adopter le projet de résolution sur les Indications et orientations générales à l'intention du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, tel qu'il figure en Annexe 2 du présent document.

RAPPORT DU FONDS FIDUCIAIRE MONDIAL POUR LA DIVERSITÉ DES CULTURES À L'ORGANE DIRECTEUR DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

I. INTRODUCTION

1. Le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures (le Fonds fiduciaire) a été constitué en 2004 en tant qu'organisation internationale indépendante régie par le droit international. Aux termes de son Acte constitutif, le Fonds fiduciaire a pour objectif *«d'assurer la conservation et la disponibilité à long terme des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture pour garantir la sécurité alimentaire mondiale et une agriculture durable»*. L'Acte constitutif dispose par ailleurs que le *«Fonds fiduciaire doit notamment, sans préjudice de la portée générale de ce qui précède,*

- *s'efforcer de sauvegarder les collections de ressources phylogénétiques uniques et précieuses pour l'alimentation et l'agriculture détenues ex situ, la priorité étant accordée aux ressources phylogénétiques énumérées à l'Annexe I du Traité international ou visées à l'article 15.1 b) de ce même Traité;*
- *promouvoir un système mondial efficace, rentable, ciblé et durable de conservation ex situ conformément au Traité international et au Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après dénommé «Plan d'action mondial»);*
- *promouvoir la régénération, la caractérisation, l'évaluation et la documentation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et l'échange d'informations pertinentes;*
- *promouvoir la mise à disposition des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture; et*
- *promouvoir le renforcement des capacités nationales et régionales, y compris la formation du personnel essentiel, dans les domaines précités».*

2. L'Accord régissant les relations entre le Fonds fiduciaire et l'Organe directeur du Traité reconnaît le Fonds fiduciaire comme *«un élément essentiel de la Stratégie de financement du Traité international en ce qui concerne la conservation ex situ et la disponibilité des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture»*. Il indique que le Fonds fiduciaire a mis en place un fonds de dotation ayant pour objectif de *«mettre à disposition une source continue de financement à l'appui de la conservation à long terme du matériel génétique ex situ dont le monde est tributaire pour sa sécurité alimentaire»*. L'Accord souligne que le premier Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture prévoit la *«mise en place et le soutien d'un système rationnel, efficace et durable de collections de ressources génétiques à l'échelle mondiale»*, ce sur quoi le Traité international a de nouveau insisté en appelant les Parties contractantes à *«coopérer de manière à promouvoir la mise en place d'un système efficace et durable de conservation ex situ»*.

3. Le Fonds fiduciaire, conformément à son Acte constitutif et à l'Accord régissant ses relations avec l'Organe directeur, se concentre sur la conservation *ex situ* (banques de gènes) et la disponibilité des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Il traite certains aspects majeurs du Traité, notamment les articles 5 et 6, et une grande partie des articles 7, 8, 9, 14, 16 et 17.

4. Suite à une décision prise à la cinquième session de l'Organe directeur, le Fonds fiduciaire et le Secrétariat du Traité international cofinancent un poste de chargé de liaison pour renforcer la coordination et la collaboration entre les deux organisations.

5. L'établissement – et le financement – d'un système de conservation mondial efficace et durable sont au cœur de la mission du Fonds fiduciaire. Le fonds de dotation fournit un financement stable à long terme pour les collections d'importance mondiale, à l'origine les collections internationales gérées par les centres du CGIAR et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique en application de l'article 15 du Traité international. Le Fonds fiduciaire finance par ailleurs des projets pour perfectionner le système mondial et relever les défis qui se posent s'agissant de la conservation et de l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA), tels que le changement climatique. Le rôle du Fonds fiduciaire en la matière est reconnu dans le deuxième Plan d'action mondial.

6. Le Fonds fiduciaire a le plaisir de soumettre à la sixième session de l'Organe directeur du Traité international le présent rapport sur ses activités, qui fait le point sur l'évolution de la situation tant au niveau institutionnel que concernant le programme.

I. ÉVOLUTION DE LA SITUATION AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

7. Le Fonds fiduciaire a été créé par la FAO et Bioversity International (au nom des centres du CGIAR), et accueilli conjointement par les deux organisations à Rome (Italie), dans l'attente d'un accord permanent avec un pays hôte. Après un examen approfondi des propositions soumises par plusieurs pays, le Conseil d'administration du Fonds fiduciaire a décidé d'accepter l'accord de Siège proposé par le Gouvernement allemand. Par conséquent, en janvier 2013, le Fonds fiduciaire a commencé à fonctionner à partir de ses nouveaux bureaux à Bonn (Allemagne). Le Fonds fiduciaire saisit cette occasion pour remercier de nouveau le Gouvernement allemand pour son soutien continu.

8. Le Fonds fiduciaire a recruté 25 fonctionnaires⁴ dans ses nouveaux locaux, à Bonn, sur les deux dernières années, et notamment une nouvelle équipe de spécialistes de la collecte de fonds, des partenariats et de la communication.

9. Tous les membres du Conseil d'administration sont présentés sur le site web du Fonds fiduciaire⁵. Ces membres sont nommés par l'Organe directeur du Traité international et le Conseil des donateurs du Fonds fiduciaire. En outre, des membres sans droit de vote sont nommés par la FAO et le CGIAR. Le Président de l'Organe directeur du Traité international est invité aux réunions du Conseil d'administration en tant qu'observateur. Le Conseil d'administration se réunit généralement deux fois par an et les rapports contenant ses décisions sont disponibles sur le site web du Fonds fiduciaire.

10. Selon une règle en vigueur en janvier 2015, les donateurs privés ayant versé des contributions d'au moins 250 000 USD sont invités à adhérer au Conseil des donateurs du Fonds fiduciaire. Pour les gouvernements, le seuil est toujours de 25 000 USD. Ce dernier se réunit une fois par an, et exerce un contrôle financier et fournit des avis sur les questions de cet ordre au Conseil d'administration. Les rapports du Conseil des donateurs ainsi que la liste complète des donateurs sont disponibles sur le site web du Fonds fiduciaire⁶.

11. Le Fonds fiduciaire a un mandat étendu et important, conforme aux dispositions du Traité international et du deuxième Plan d'action mondial, mais il dispose de ressources financières limitées. Il axe donc ses financements sur des activités qui apportent le maximum d'avantages mondiaux et qui sont rentables, efficaces et durables. Il fonctionne sur la base d'une stratégie de décaissement adoptée par son Conseil d'administration en 2009 après consultation de l'Organe directeur du Traité international et des donateurs. La Stratégie de décaissement peut être consultée sur le site web du Fonds fiduciaire⁷. Deux autres documents détaillant l'orientation du

⁴ <http://www.croptrust.org/content/staff>

⁵ <https://www.croptrust.org/governance-policy/executive-board/members/>

⁶ <http://www.croptrust.org/content/funds-raised>

⁷ <https://www.croptrust.org/downloads/>

Fonds fiduciaire – un Plan de travail stratégique et une Stratégie de collecte de fonds – ont été publiés en 2013.

12. À ce jour, le Fonds fiduciaire a recueilli dans la région environ 263 millions d'USD, dont environ 160 millions sont destinés au fonds de dotation⁸. Toutefois, il n'a encore atteint ni son objectif de dotation ni les objectifs programmatiques énoncés dans l'Accord régissant les relations avec l'Organe directeur et qu'il s'est fixés dans son Acte constitutif et dans ses stratégies de décaissement et de collecte de fonds.

13. En 2012, le conseil du Fonds du CGIAR a approuvé le programme quinquennal du Fonds fiduciaire et du Consortium du CGIAR pour la gestion et le financement durable des collections de ressources phylogénétiques détenues par 11 centres du CGIAR (programme de recherche du CGIAR pour les banques de gènes, ou banques de gènes PRC). Cet engagement – de la part du Fonds du CGIAR – de financement des collections internationales couvre la supervision par le Fonds fiduciaire et le Bureau du Consortium et poursuit plusieurs objectifs: renforcer l'efficacité, garantir l'obligation de rendre des comptes, favoriser la collaboration entre les banques de gènes et, ce qui est le plus important, améliorer la stabilité à long terme des financements. L'accord relatif au programme prévoit d'éliminer progressivement le financement annuel tout en constituant en parallèle le fonds de dotation du Fonds fiduciaire, de façon à garantir la durabilité des ressources.

14. Le Fonds fiduciaire contribue de manière substantielle à l'application du Traité international et du deuxième Plan d'action mondial. Il invite donc les gouvernements et les donateurs privés à mobiliser la volonté politique au plus haut niveau afin que soient réalisés les investissements nécessaires pour assurer la diversité des cultures au moyen de son fonds de dotation. La Conférence du Fonds fiduciaire pour les annonces de contributions, prévue pour avril 2016 à Washington D.C., en marge de la réunion de printemps du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, offrira à la communauté internationale une occasion parfaite pour ce faire.

II. AVANCEMENT DU PROGRAMME

Conservation et disponibilité à long terme de la diversité des cultures

15. L'article 5.1 e), du Traité stipule que les Parties contractantes s'emploient à «coopérer de manière à promouvoir la mise en place d'un système efficace et durable de conservation ex situ (...)» et l'activité prioritaire 6 du deuxième Plan d'action mondial vise à «mettre au point un système de conservation et d'utilisation ex situ qui soit rationnel, efficace, ciblé, rentable, et durable, à la fois pour les espèces à multiplication par semences et les espèces à multiplication végétative». Le noyau central du Fonds fiduciaire est le fonds de dotation, qui a été créé pour assurer à perpétuité une sécurité financière aux principales collections mondiales visant à conserver la diversité génétique des espèces cultivées

16. À mesure que le fonds de dotation augmente, le revenu qu'il génère est utilisé pour assurer le financement à perpétuité des collections d'importance mondiale pour la diversité des cultures, conservées dans le respect des normes internationales et disponibles conformément aux conditions énoncées dans la partie IV du Traité international.

17. À ce jour, le Fonds fiduciaire a approuvé des subventions à long terme destinées à neuf banques de gènes du CGIAR et à la banque de gènes du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique. Ces subventions financent la conservation et la mise à disposition de 17 espèces

⁸ <http://www.croptrust.org/content/funds-raised>

cultivées majeures⁹ stockées dans 20 collections. Les collections subventionnées ont pour rôle exclusif d'être le pilier d'un système mondial efficace, efficient et rationnel. Le Fonds fiduciaire intervient, par ailleurs, dans les coûts de fonctionnement annuels de la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard, qui constitue la réserve ultime du système mondial.

18. Les subventions à long terme s'élèvent maintenant au total à 2,5 millions d'USD par an, et depuis leur lancement en 2006, le fonds de dotation a décaissé 16,6 millions d'USD pour ces subventions.

19. De 2012 à 2016 inclus, le financement des collections internationales gérées par le CGIAR est assuré à un niveau stable dont il a été convenu dans le cadre des banques de gènes PRC, en complément des subventions à long terme.

20. Les objectifs concernant la disponibilité, la duplication de sécurité et la disponibilité des données des collections gérées par le CGIAR ont été fixés, et les centres investissent dans les installations, le personnel et les opérations nécessaires pour atteindre ces objectifs d'ici à 2021.

21. Depuis 2012, sept des onze banques de gènes du CGIAR ont fait l'objet d'examen extérieurs par des experts de la conservation et de l'utilisation de la diversité des espèces cultivées issus d'une large gamme d'instituts (la Banque de semences du Millénaire (Royaume-Uni), le Leibniz Institute of Plant Genetics and Crop Plant Research (Allemagne), le National Plant Germplasm System (États-Unis), le Centre for Genetic Resources (Pays-Bas), l'Institut national de recherche agricole uruguayen, Empresa Brasileira de Pesquisa Agropecuária (Brésil), l'International Potato Centre (Pérou) et Bioversity International (Malaisie)). Ces banques de gènes mettent aujourd'hui en œuvre des plans de travail en vue de donner suite aux recommandations. Toutes les banques de gènes soutenues au titre du Programme de recherche coopératif (PRC) seront examinées d'ici à la fin de l'année 2016.

22. Dans le cadre du PRC sur les banques de gènes, on conçoit actuellement un système de gestion de la qualité définissant des exigences minimales, sur la base des normes applicables aux banques de gènes, qui sera mis en œuvre dans toutes les banques de gènes qui bénéficient d'un soutien à long terme de la part du Fonds fiduciaire.

23. Depuis 2012, le Fonds fiduciaire a organisé trois réunions annuelles consacrées aux banques de gènes, en Italie, aux États-Unis et en Tanzanie. La prochaine devrait se tenir en Turquie. Ces réunions voient la participation de tous les gestionnaires des banques de gènes des instituts qui reçoivent des subventions à long terme ainsi que des experts qui effectuent les examens, des spécialistes de certains sujets et les gestionnaires des banques de gènes nationales de la région.

24. Par ailleurs, le Fonds fiduciaire continue de collaborer avec ses partenaires en vue d'actualiser les stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées, d'en mettre au point de nouvelles (concernant les agrumes et la pomme) et de coordonner les activités de sauvetage (par exemple la banque de gènes internationale de noix de coco en Papouasie-Nouvelle-Guinée). Il a été mis au point une méthode, fondée sur les stratégies de conservation des espèces cultivées, pour aider à recenser les collections nationales d'importance mondiale qui pourraient bénéficier d'un appui du Fonds de dotation. Ce recensement sera lancé prochainement.

Duplication de sécurité

25. Le Traité cite la nécessité de «prendre, selon qu'il convient, des mesures pour limiter ou, si possible, éliminer les risques qui pèsent sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture» (article 5.2), et un des objectifs du deuxième Plan d'action mondial est «d'assurer la duplication planifiée et le stockage sécurisé du matériel dont il n'existe actuellement pas de duplicata pour la sécurité». La duplication de sécurité est un élément reconnu des bonnes

⁹ Les espèces cultivées soutenues par le Fonds fiduciaire au moyen de subventions à long terme sont les suivantes: banane et banane plantain, orge, haricot, manioc, pois-chiche, aracées comestibles, fève, plantes fourragères, pois carré, lentille, maïs, mil chandelle, riz, sorgho, patate douce, blé et igname.

pratiques de gestion visant à réduire le plus possible les risques auxquels sont confrontées les collections *ex situ*.

26. La Chambre forte semencière mondiale de Svalbard, accueillie favorablement par les membres de la Commission de la FAO sur les ressources génétiques (à l'époque 172 pays plus l'UE), a été inaugurée officiellement en février 2008 et offre une sécurité à toute épreuve, ou presque, aux doubles d'échantillons de RPGAA. La banque de semences a été créée et est financée par le Gouvernement norvégien, et son fonctionnement est placé sous la responsabilité du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Le Ministère coordonne le fonctionnement quotidien avec le Centre nordique de ressources génétiques et le Fonds fiduciaire, et bénéficie des indications données par un conseil international spécialement créé à cet effet. Le Fonds fiduciaire contribue de manière permanente au financement de la gestion et de l'exploitation de la Chambre forte semencière.

27. Depuis qu'elle a ouvert ses portes en 2008, la Chambre forte semencière a accepté des dépôts de 63 banques de gènes dans le monde, et détient à présent un total de 863 969 échantillons.

28. Le Fonds fiduciaire saisit cette occasion pour remercier de nouveau le Gouvernement norvégien pour son rôle moteur dans la création de la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard.

Information et systèmes d'information

29. L'article 17.1 du Traité international exige que les Parties contractantes «*coopèrent dans le but de développer et de renforcer un système mondial d'information de manière à faciliter les échanges d'informations, sur la base des systèmes d'information existants, sur les questions scientifiques, techniques et environnementales relatives aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en comptant que ces échanges d'informations contribuent au partage des avantages en mettant les informations sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à la disposition de toutes les Parties contractantes*». Les articles 13.2 a) et 12.3 c) portent sur l'obligation de rendre les informations disponibles. Selon les termes de l'activité prioritaire 15 du deuxième Plan d'action mondial, il faut «*mettre en place et renforcer les systèmes d'information intégrés sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*». Le Fonds fiduciaire continue d'appuyer la mise en œuvre de trois initiatives visant à améliorer la gestion et la mise à disposition des données sur les RPGAA:

- Le Fonds fiduciaire collabore avec le Département de l'agriculture des États-Unis et Bioversity International pour élaborer et déployer un progiciel ultramoderne de gestion des données relatives aux banques de gènes, GRIN-Global.¹⁰ La version 1.0 est sortie à la fin 2011 et une version 2.0 fortement améliorée est sur le point d'être livrée. Le système a été présenté à une quarantaine de banques de gènes afin qu'elles l'évaluent et envisagent de l'adopter. Le Centre international d'amélioration du maïs et du blé a été la première banque de gènes à adopter officiellement le système; il a été suivi par le Portugal.
- Le Fonds fiduciaire et le Secrétariat du Traité international ont collaboré avec les centres du CGIAR, sous la houlette de Bioversity International, afin d'élaborer un portail mondial en ligne destiné à la diffusion d'informations sur les échantillons des collections de matériel génétique. Ce portail, Genesys¹¹, s'appuie sur des systèmes de partage d'informations existants comme SINGER, EURISCO et GRIN. Il permet d'effectuer des recherches dans plusieurs bases de données de banques de gènes en ligne et il contient actuellement des données sur 2,8 millions d'échantillons conservés dans près de 450 institutions, y compris des données d'évaluation provenant du Département de

¹⁰ <http://www.grin-global.org>

¹¹ <http://www.genesys-pgr.org/>

l'agriculture des États-Unis et de certains centres du CGIAR. Le Fonds fiduciaire a sorti en 2014 une deuxième version du portail, que l'on continue d'améliorer et d'étendre.

- La récente initiative Diversity Seek (DivSeek)¹² va faciliter la mise en réseau de projets – dont le nombre s'accroît rapidement – qui utilisent des plateformes révolutionnaires de séquençage de l'ADN et de phénotypage, afin de mettre les RPGAA au service de la sécurité alimentaire et de l'adaptation au changement climatique. La première assemblée des partenaires de DivSeek, tenue en janvier 2015, a élu Susan McCouch présidente, et a décrété que la principale priorité du premier programme de travail de DivSeek serait l'interopérabilité des normes applicables aux données et des catalogues. Quatre organisations, de portée mondiale et donnant chacune accès à un groupe différent de parties prenantes, contribuent au fonctionnement d'une unité mixte de facilitation pour DivSeek: le Fonds fiduciaire, le Secrétariat du Traité international, le Bureau du Consortium du CGIAR et le Global Plant Council. Un membre du personnel du Fonds fiduciaire travaille aujourd'hui à plein temps sur DivSeek.

30. En application de l'article 17.1 du Traité international et de l'activité prioritaire 15 du Plan d'action mondial, le Fonds fiduciaire continuera d'apporter son concours au développement de GRIN-Global, de Genesys et de DivSeek, en tant qu'éléments fondamentaux d'un système de conservation mondial efficace. Il continuera également d'aider les banques de gènes intéressées concernant l'adoption de GRIN-Global, la mise en œuvre d'autres améliorations dans leurs systèmes de documentation et la mise en commun de certaines informations sur leurs collections par l'intermédiaire de Genesys, ce qui contribuera à l'apparition d'un système de conservation *ex situ* véritablement mondial. Dans le cadre de cette approche, le Fonds fiduciaire apporte son soutien à des évaluations des systèmes de documentation dans environ 25 banques de gènes nationales dans le monde.

Adaptation de l'agriculture aux changements climatiques: collecter, protéger et préparer les plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées

31. En 2011, le Fonds fiduciaire a lancé un projet d'une durée de 10 ans visant à collecter la diversité hautement prioritaire des plantes sauvages apparentées à 29 espèces cultivées inscrites à l'annexe 1, à protéger cette diversité sur le long terme, et à l'utiliser pour préparer du matériel utile pour les programmes de sélection du monde entier qui cherchent à adapter ces plantes aux changements climatiques. Le projet est financé par le Gouvernement norvégien et piloté par un Groupe consultatif constitué d'experts et de représentants du Secrétariat du Traité international et des centres du CGIAR. Il est mis en œuvre en partenariat avec la Banque de semences du Millénaire des Jardins botaniques royaux de Kew (Royaume-Uni) et avec des instituts spécialisés et des programmes nationaux et internationaux de conservation et de présélection.

32. Les plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées, dans 92 genres au total, y compris les 29 espèces cultivées ciblées par le projet, ont été cataloguées et la base de données peut être consultée sur le portail Crop Wild Relatives & Climate Change¹³. On a constitué un ensemble de données contenant plus de 4 millions d'entrées, ce qui représente la source d'informations la plus vaste et la plus exhaustive sur la répartition géographique des plantes sauvages apparentées aux principales espèces cultivées dans le monde.

33. Cet ensemble de données a fait l'objet d'une analyse en vue de déterminer les espèces et les régions prioritaires pour la collecte d'échantillons. Cette collecte, qui sera effectuée dans le cadre du programme national, est financée au moyen d'accords de subventions conclus avec le Fonds fiduciaire. Ces accords reconnaissent l'ensemble des législations nationales et accords internationaux pertinents. L'assistance technique nécessaire sera fournie par le personnel de la

¹² <http://www.divseek.org/>

¹³ <http://croptrust.org>

Banque de semences du Millénaire et des centres du CGIAR. La Banque de semences du Millénaire est en train d'élaborer des guides d'identification des espèces sur le terrain spécifiques à chaque pays afin d'aider quelque 25 partenaires nationaux dans leurs activités de collecte. Ces guides deviendront une ressource pérenne et représenteront une contribution importante au renforcement des capacités.

34. Afin de préparer la phase de présélection du projet, des consultations ont été organisées sur chaque espèce cultivée spécifique avec un large éventail d'obteneurs et d'autres chercheurs ayant de l'expérience dans le domaine de l'utilisation des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées. Deux études de cas sur la présélection sont en cours sur le riz et le tournesol. Ces espèces ont été choisies parce qu'une diversité importante de plantes sauvages apparentées à ces espèces existe déjà dans les banques de gènes (en dépit de certaines lacunes) et parce que ces espèces présentent un contraste intéressant en termes de niveau d'investissement fait par le passé en matière de sélection. Des projets de présélection en grandeur réelle ont aujourd'hui été lancés sur la carotte, le pois-chiche, le blé dur, l'aubergine, la lentille, la pomme de terre, le sorgho et la patate douce. Tous ces arrangements sont placés sous le signe de la collaboration et comprennent un aspect important de renforcement des capacités pour les programmes de présélection dans les pays en développement.

Communication

35. Le Fonds fiduciaire a participé activement aux délibérations sur le projet d'objectifs de développement durable des Nations Unies. Des exposés ont été faits et des documents ont été soumis en coopération avec le Traité international, le Bureau du Consortium du CGIAR et Bioversity International. L'actuel projet d'objectifs de développement durable traduit bien l'importance de la diversité des cultures pour la sécurité alimentaire.

36. Le Fonds fiduciaire n'a de cesse d'attirer l'attention des médias et du grand public sur l'importance et l'urgence de la conservation de la diversité des cultures et sur ses liens avec la sécurité alimentaire et la nutrition futures, ainsi que sur l'adaptation de l'agriculture à un climat qui change.

37. Grâce à des communiqués de presse et à d'autres opérations médiatiques, le Fonds fiduciaire parvient à sensibiliser l'opinion publique à ce sujet, en bénéficiant d'une importante couverture médiatique dans le monde entier. Entre 2011 et 2013, le Fonds fiduciaire a notamment fait l'objet de plus de 100 articles dans des journaux, des bulletins d'information et des revues diffusés à l'échelon international, notamment le New York Times, SciDev, l'International Herald Tribune, le Guardian, la BBC et la CNN.

38. En 2015, le Fonds fiduciaire a mis en ligne un tout nouveau site web¹⁴. Ce site moderne présente, de façon visuelle, le travail de l'organisation et sert de plateforme pour la collecte de fonds en ligne, y compris les initiatives prévues de production participative, afin d'encourager les ménages à contribuer à la dotation du Fonds. Régulièrement le Fonds fiduciaire mobilise l'opinion sur les ressources phytogénétiques et leur importance au moyen de son site web ou encore à travers des réseaux sociaux comme Facebook, Twitter et Flickr.

39. Le Fonds fiduciaire, généralement en coopération avec des partenaires nationaux, a diffusé plusieurs communiqués de presse visant à mettre en avant les activités concluantes et les défis actuels. Les communiqués de presse peuvent être téléchargés sur le site web du Fonds fiduciaire¹⁵. La Chambre forte semencière mondiale de Svalbard continue d'attirer l'attention des médias du monde entier. Le Fonds fiduciaire a publié plusieurs communiqués de presse à l'occasion des anniversaires de la création de la Chambre forte semencière et lors d'envois de

¹⁴ www.croptrust.org

¹⁵ https://www.croptrust.org/news-center/?filter_category=press-release

matériel à Svalbard, afin de mettre en évidence l'importance de la diversité des cultures pour l'agriculture et la sécurité alimentaire dans le monde.

40. La Conférence du Fonds fiduciaire pour les annonces de contributions qui se tiendra en avril 2016 réunira les gouvernements des quatre coins du monde et certains partenaires privés en vue d'obtenir des engagements fermes de contributions à la dotation du Fonds fiduciaire, de façon à porter cette dotation à son objectif de 500 millions d'USD pour soutenir les collections d'espèces cultivées les plus importantes au monde. Afin de débattre avec les partenaires du travail scientifique du Fonds fiduciaire, un premier débat mondial avec les parties prenantes s'est tenu en janvier 2015 à Berlin (Allemagne), au Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture. Un deuxième débat avec les parties prenantes est prévu en mai 2015 à la FAO, à Rome. Le Fonds fiduciaire prévoit d'organiser d'autres manifestations en marge de différentes conférences internationales d'ici à la fin de l'année 2015 et début 2016.

Coopération entre le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds fiduciaire

41. La coopération entre le Traité international et le Fonds fiduciaire a toujours été étroite et s'est encore intensifiée au cours du dernier exercice biennal. Le Traité international est représenté en tant qu'observateur au sein du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire et dispose d'un accès total aux documents du Conseil; le Secrétaire du Traité international a été invité à toutes les réunions du Conseil. En vue de renforcer encore cette coopération, le Fonds fiduciaire a décidé qu'à l'avenir, le Secrétaire et le Président de l'Organe directeur du Traité international participeraient aux réunions de son Conseil d'administration; ces deux personnes ont participé à la réunion du Conseil d'administration de mars 2015. Le Président du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire et son Directeur exécutif ont été invités à assister à certaines parties de la réunion de mars 2015 du Bureau du Traité international. Le Fonds fiduciaire est invité à participer en tant qu'observateur aux réunions biennales de l'Organe directeur du Traité international.

42. Le Secrétariat du Traité international participe, comme suit, à toutes les structures techniques et activités de projet importantes du Fonds fiduciaire:

1. projet sur les espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées: Groupe consultatif;
2. base de données mondiale d'échantillons Genesys: Comité de supervision;
3. PRC banques de gènes: en 2014, le Secrétariat du Traité international a participé à l'ensemble de la réunion annuelle consacrée aux banques de gènes;
4. DivSeek: unité mixte de facilitation mise sur pied avec le Secrétariat du Traité international.

Le Fonds fiduciaire a participé aux activités suivantes du Traité international:

1. consultation sur le Système mondial d'information (COGIS-PGRFA);
2. partenariat public-privé pour la présélection.

43. Suite à une décision prise à la cinquième session de l'Organe directeur, un poste de chargé de liaison a été créé. Il a été pourvu d'avril à décembre 2014. Le Fonds fiduciaire jugeait ce poste très utile pour assurer une coordination étroite avec le Secrétariat du Traité international et était satisfait de la personne qui occupait ce poste, jusqu'à ce qu'il soit supprimé par le Secrétariat du Traité international en décembre 2014.

Depuis la cinquième réunion de l'Organe directeur, la coopération entre le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures a été renforcée et le dialogue quotidien sur les questions d'intérêt commun fonctionne bien. Les deux parties conviennent que le poste de chargé de liaison n'est plus nécessaire. Pour le prochain exercice biennal, la structure officielle des relations entre les deux organisations se présentera comme suit:

Niveau administratif (direction):

1. Participation réciproque au Bureau du Traité international et au Conseil d'administration du Fonds fiduciaire, en qualité d'observateurs
2. Conférences téléphoniques mensuelles entre le Secrétaire du Traité international et le Directeur exécutif du Fonds fiduciaire

Niveau technique:

3. Réunion scientifique annuelle pour examiner la coopération
4. Participation du Traité international aux structures de gouvernance des principaux projets du Fonds fiduciaire, notamment les projets concernant les espèces sauvages apparentées et Genesys
5. Facilitation conjointe de DivSeek – également en coopération avec le Consortium du CGIAR et le Global Plant Council

Niveau FAO:

6. Création du Groupe chargé de renforcer les synergies et la collaboration entre la Commission des ressources génétiques, le Traité international et le Fonds fiduciaire. Des réunions annuelles sont prévues.

44. S'agissant des événements récents et des autres activités de communication, le Traité international a été invité aux réunions du Conseil des donateurs du Fonds fiduciaire, aux débats périodiques avec les parties prenantes sur les aspects techniques du travail du Fonds fiduciaire, à une session d'information du public à Dubaï et à la manifestation organisée pour le dixième anniversaire du Fonds fiduciaire à l'ambassade de l'Afrique du Sud, à Rome. Le Fonds fiduciaire a été invité à deux manifestations organisées pour le dixième anniversaire du Traité international. Des supports de communication communs ont été élaborés, tels que le site web de DivSeek et la note d'information d'une page sur le Traité international et le Fonds fiduciaire. Il est régulièrement fait référence, comme il convient, au Traité international dans les présentations, les exposés et les autres formes de communication du Fonds fiduciaire.

Annexe 2
PROJET DE RÉSOLUTION **/2015

Indications et orientations générales à l'intention du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures

L'organe directeur

Rappelant que le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures (le Fonds) est un élément essentiel de la stratégie de financement du Traité international en ce qui concerne la conservation et à la disponibilité ex situ des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;

Rappelant qu'en vertu de l'Article 1 5) de son Acte constitutif, le Fonds fiduciaire opère conformément aux indications et orientations générales de l'Organe directeur du Traité international;

Rappelant que, conformément à l'Accord régissant les relations entre les deux organes, le Conseil d'administration du Fonds soumet à l'Organe directeur du Traité international un rapport annuel sur les activités du Fonds.

Prenant acte de l'adoption du Programme de travail pluriannuel, qui pourrait notamment permettre d'améliorer la coopération avec le Fonds en ciblant les indications et orientations de façon plus cohérente;

Prend note avec satisfaction du Rapport du Fonds fiduciaire, qui met en lumière les contributions importantes du Fonds à la mise en œuvre du Traité;

Se félicite du renforcement des échanges entre le Bureau de l'Organe directeur et le Conseil d'administration du Fonds;

Donne des orientations générales sur les domaines clés suivants:

I. Mobilisation de ressources

Se félicite de l'organisation d'une Conférence pour les annonces de contribution au fonds de dotation du Fonds fiduciaire, prévue pour avril 2016 à Washington (États-Unis), sachant qu'il s'agira d'un jalon important dans l'application de la stratégie de mobilisation de ressources du Fonds et de la stratégie de financement du Traité international;

Se félicite que le conseil du Fonds du CGIAR continue de contribuer au développement du système mondial de conservation *ex-situ*, grâce au transfert complet du financement des collections gérées par le CGIAR en vertu de l'Article 15 au fonds de dotation du Fonds fiduciaire;

Prend note de la nouvelle stratégie de mobilisation de ressources du Fonds fiduciaire pour 2014-2018, qui vise à porter la dotation à 850 millions d'USD d'ici à 2018, en deux phases: dans un premier temps, la dotation totale sera portée à 500 millions d'USD, principalement mobilisés auprès des parties contractantes, pour financer les activités de bases des collections internationales visées à l'Article 15 du Traité international; dans un deuxième temps, une nouvelle

augmentation portera la dotation à 850 millions d'USD, pour financer certaines collections nationales de plantes cultivées et d'autres dépenses à long terme, la majorité des fonds supplémentaires étant à rechercher auprès de donateurs privés;

Prie instamment les Parties contractantes et autres gouvernements et donateurs d'assurer le succès de la Conférence pour les annonces de contributions en apportant un appui financier, afin de mobiliser des fonds suffisants pour assurer à perpétuité les activités de base des collections internationales visées à l'Article 15 du Traité international et, ce faisant, de reconnaître que les contributions facilitent la réalisation de la stratégie de financement du Traité;

Invite le Fonds fiduciaire à présenter à l'Organe directeur, à sa septième session, un rapport sur les résultats de la conférence, notamment en ce qui concerne la garantie d'un financement à long terme des collections visées à l'Article 15.

Invite le Fonds fiduciaire à aider, au cours du prochain exercice biennal, le Comité consultatif *ad hoc* sur la stratégie de financement, à élaborer des mesures pour améliorer le fonctionnement de la stratégie de financement, notamment à renforcer la complémentarité entre les différents éléments de ladite stratégie et à mieux en définir les objectifs;

II. Questions scientifiques et techniques

Se félicite que le Fonds fiduciaire contribue à la mise en œuvre du Traité international s'agissant de mettre en place un système efficace et durable de conservation *ex situ* tel que défini à l'Article 5 e) du Traité, y compris les plans visant à financer certaines collections nationales de plantes cultivées, et **l'invite** à faire en sorte que son appui et celui fourni par d'autres éléments de la stratégie de financement du Traité international se complètent et se renforcent mutuellement, en se conformant aux indications régulièrement fournies par l'Organe directeur;

Invite le Fonds fiduciaire à mettre en évidence des mesures qui permettraient de combler les lacunes du système de conservation *ex situ* existant – notamment l'ajout de collections autres que celles des banques de gènes PRC du CGIAR, de meilleurs mécanismes consultatifs, et une structure de gestion et de coordination qui prendrait le relais des PRC à leur expiration – et à intégrer ces mesures dans le rapport qu'il présentera à la septième session de l'Organe directeur et dans les processus intersessions pertinents.

III. Système mondial d'information

Invite le Fonds fiduciaire à tirer parti, dans ses activités des synergies et des complémentarités avec le programme de travail relatif au Système mondial d'information, compte tenu du mandat et des capacités de l'Organe directeur en matière de normalisation, et à continuer de collaborer étroitement avec le Secrétariat du Traité international, dans le cadre de l'unité mixte de facilitation de l'initiative DivSeek;

Invite également le Fonds fiduciaire à désigner un expert pour participer au Comité scientifique consultatif du Système mondial d'information et faciliter la mise en œuvre de ses avis et recommandations dans les activités pertinentes du Fonds fiduciaire.

IV. Communication et information

Invite le Fonds fiduciaire à coordonner et organiser de concert avec le Traité international ses activités de communication et d'information, notamment en mettant en relief la complémentarité des travaux du Traité international et du Fonds fiduciaire;

Invite le Président et le Bureau de la septième session de l'Organe directeur à continuer de faciliter la coopération avec le Président et le Conseil d'administration du Fonds fiduciaire, conformément aux pratiques établies au cours du présent exercice biennal;

Invite le Fonds fiduciaire à faire figurer dans le rapport qu'il présentera à la septième session de l'Organe directeur:

- les progrès réalisés vers l'objectif de dotation financière et concernant les plans de mobilisation de ressources après 2018, car ces informations seront utiles pour définir l'objectif de financement du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages pour la période 2018-2023, à la septième session de l'Organe directeur;
- la contribution apportée par le Fonds fiduciaire pour combler les lacunes et répondre aux besoins actuels, s'agissant de mettre en place un système efficace et durable de conservation *ex situ* tel que défini à l'Article 5 e) du Traité, en particulier pour financer certaines collections nationales de plantes cultivées.